

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 avril 2001
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 28 mars 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à l'exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen en date du 19 mars 2001 (S/2001/15).

D'ordre de mon gouvernement, je vous informe que la République arabe syrienne demande que les points suivants, figurant au paragraphe 8 du document en question, soient maintenus sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi :

1. Question de Palestine.
16. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
19. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.
27. Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17787).

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la position de la République arabe syrienne telle qu'elle est exposée dans la lettre en date du 9 février 1998 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1998/111, annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Fayssal **Mekdad**